

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 16 juin 2025, a adopté les règlements suivants :

- 25-013** **Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement du réaménagement de la rue Jean-Talon Est (entre la 22^e Avenue et le premier feu à l'est du boulevard Langelier) et l'aménagement d'espaces publics limitrophes à la rue faisant partie intégrante du projet**
- 25-015** **Règlement autorisant un emprunt de 88 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du programme Aménagement-Assomption**

La ministre des Affaires municipales a approuvé ces règlements le 19 septembre 2025. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat